

ANNEXE 1
à l'arrêté cadre du 25 juillet 2016

SDAGE LOIRE BRETAGNE						ARRETE CADRE				
Cours d'eau	Code du point NODAL	Localisation du point	Zone d'influence du point	DAR ⁽¹⁾ en m³/s	DCR en m³/s	Zone Hydrographique	Localisation du point de mesure	Nature	DAR en m³/s	DCR en m³/s
LOIR	Lr1	Durtal	Bassin du Loir en aval du point Lr2 (Villavard 41)	5,5	4,0	Escotais	St-Paterne Racan	Station DREAL	0,085	0,029
						Maulne	Broc	Jaugeage ponctuel	0,093	0,033
						Dême	Chemeillé sur Dême	Jaugeage ponctuel	0,218	0,050
						Fare à l'exception du ruisseau de l'Ardillère	Villiers-au-Bouin	Jaugeage ponctuel	0,072	0,039
						l'Ardillère	Brèches	ONDE		0,007
						Long	Villebourg	Jaugeage ponctuel	0,098	0,033
LOIRE	Lre1	Montjean	Bassin de la Loire en aval du point Lre2, hors Sèvre Nantaise, Erdre, Layon, affluents Maine, Thouet, Vienne et Indre	127	100	Changeon à l'exception du cours principal du Lane	Benais	Jaugeage ponctuel	0,168	0,062
						Lathan	Rillé	station Entente		0,027
LOIRE	Lre2	Langeais	Bassin Loire entre points Lre2 et Lre3 (Blois 41), hors Cher et zone d'influence Cis (bassin de la Cisse en amont de Coulanges)	57	54	Cisse à l'exception de la Brenne	Nazelles Négron	Station DREAL	0,480	0,360
						Brenne, La Masse ou Amasse	Villedomer	Station DREAL	0,260	0,130
						Choisille	St-Cyr-sur-Loire	Jaugeage ponctuel	0,395	0,140
						Roumer	Cléré les Pins	ONDE		0,004
						Bresmes	Pernay	ONDE		0,033
CHER	Ch1	Tours	Bassin du Cher en aval du point Ch2 (Selles 41), hors Fouzon	9	7	Azay	Azay sur Cher	ONDE		0,008
						Fontaine Mainard	Savonnières	ONDE		0,009
						Epeigné ou Chézelles	Epeigné les Bois	ONDE		0,025

ANNEXE 1
à l'arrêté cadre du 25 juillet 2016

SDAGE LOIRE BRETAGNE						ARRETE CADRE				
Cours d'eau	Code du point NODAL	Localisation du point	Zone d'influence du point	DAR ⁽¹⁾ en m³/s	DCR en m³/s	Zone Hydrographique	Localisation du point de mesure	Nature	DAR en m³/s	DCR en m³/s
VIENNE	Vn1	Nouâtre	Bassin de la Vienne en aval du point Vn2 (Ingrandes 86), hors Creuse	29	24	Manse, l'Arche	Crouzilles	Jaugeage ponctuel	0,239	0.120
						Veude, Négron, Veude de Ponçay	Léméré	Station DDT 86	0.330	0.150
						Bourouse	Theneuil	Jaugeage ponctuel	0,039	0,027
						Gaudeberts	Nouâtre	ONDE		0.003
						Panzoult	Panzoult	ONDE		0.013
						Parçay	Parçay sur Vienne	ONDE		0.017
CREUSE	Cr1	Leugny	Bassin de la Creuse en aval du point Cr2 (Glénic 23), hors Gartempe	10	6	Claise en amont de sa confluence avec l'Aigronne	Le Grand Pressigny	Station DDT 86	0.560	0.430
						Claise de l'aval de sa confluence avec l'Aigronne jusqu'à sa confluence avec la Creuse	Le Grand Pressigny	Débit de la Claise à la station d'Etableau + débit du jaugeage ponctuel de l'Aigronne au Grand Pressigny	0.680	0.520
						Aigronne	Le Grand Pressigny	Jaugeage ponctuel	0,184	0,078
						Brignon	Abilly	Jaugeage ponctuel	0,168	0,053
						Esves	Marcé	Jaugeage ponctuel	0,223	0.110
GARTEMPE	Gr	Vicq sur Gartempe	Bassin de la Gartempe en totalité	3,9	3,5	Cours principal de la Gartempe uniquement	Vicq sur Gartempe	Station DDT 86	3,3	2,5

ANNEXE 1
à l'arrêté cadre du 25 juillet 2016

SDAGE LOIRE BRETAGNE						ARRETE CADRE				
Cours d'eau	Code du point NODAL	Localisation du point	Zone d'influence du point	DAR ⁽¹⁾ en m ³ /s	DCR en m ³ /s	Zone Hydrographique	Localisation du point de mesure	Nature	DAR en m ³ /s	DCR en m ³ /s
INDRE	In1	Monts ⁽²⁾	Bassin de l'Indre en aval du points In2 (Saint Cyrán du Jambot 36)	2,7	2,2	Echandon, Chantereine	St-Branchs	Station DREAL	0,206	0,062
						Indrois à l'exception de la Tourmente, de l'Olivet et du ruisseau de Roche	Genillé	Station DREAL	0.440	0.270
						Tourmente	Villeloin-Coulangé	Station DREAL	0.150	0.100
						Olivet	Beaumont-Village	Jaugeage ponctuel	0,075	0.040
						Aubigny	Chemillé sur Indrois	ONDE		0.018
						Boutineau	Perrusson	ONDE		0.008
						Cléret	Reignac sur Indre	ONDE		0.006
						La Coulée	Bridoré	ONDE		0.004
						Doigt	Azay le Rideau	ONDE		0.010
						Douai ou Riasse	Huismes	ONDE		0.018
						Montison	Monts	ONDE		0.019
						Rigny	Saint Hippolyte	ONDE		0.003
						Rochettes	Reignac sur Indre	ONDE		0.010
						Sennevières	Saint Jean Saint Germain	ONDE		0.007
						Vallées	Cheillé	ONDE		0.006
						Verneuil	Verneuil / Indre	ONDE		0.011
						Le Vieux Cher	Lignières de Touraine	ONDE		0.025
Vitray	Saint Hippolyte	ONDE		0.017						
Roche	Loché / Indrois	ONDE		0.007						

1 : correspond au DSA du SDAGE

ANNEXE 1
à l'arrêté cadre du 25 juillet 2016

SDAGE LOIRE BRETAGNE						ARRETE CADRE				
Cours d'eau	Code du point NODAL	Localisation du point	Zone d'influence du point	DAR ⁽¹⁾ en m ³ /s	DCR en m ³ /s	Zone Hydrographique	Localisation du point de mesure	Nature	DAR en m ³ /s	DCR en m ³ /s

2 : En cas de dysfonctionnement de la station de Monts les mesures de gestion pour l'Indre seront prises en fonction des seuils de gestion (DSA = 1.45 m³/s et DCR = 1.3 m³/s) inscrits dans le SDAGE pour la station de Saint Cyran du Jambot et des débits enregistrés à cette station.